

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absent excusé : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 08 février 2023.

En début de séance, le groupe THEMELIA/AUDEO 81, est venu présenter sa structure d'expertise en maîtrise d'ouvrage qui pourrait être utile à la commune dans le cadre du projet du cœur de Bourg via une concession d'aménagement.

2023/008 – Délibération : Lancement d'une étude de concession d'aménagement pour le projet Cœur de Bourg

Il y a lieu de débiter la procédure de lancement d'une étude de concession d'aménagement pour le projet cœur de Bourg.

Adopté à l'unanimité.

Avancée des projets et des travaux sur l'espace piscine

Les terrains de sable devraient être opérationnels pour la mi-avril.

Les derniers devis sont en cours de réalisation pour le terrain et ses annexes (clôtures, réseaux, éclairage).

Le montant total de cet investissement avoisine 83 000€. Le dossier de subvention est en cours de finalisation, la décision devrait être rendue début avril. Les élus font part de leur accord pour le lancement des travaux.

Gens du voyage

Réflexion est portée sur le besoin de modification de l'arrêté municipal n°013/2022 relatif à l'interdiction de stationnement de véhicules des gens du voyage en dehors des aires aménagées à cet effet sur la commune de Rivières.

L'autorisation était donnée sous condition de manque de place sur les aires de Gaillac et de Graulhet où à ce moment-là, le parking du cimetière et l'emplacement du poste de relevage du Bourg pouvaient les accueillir.

Aujourd'hui, il y a lieu de revenir sur les nouvelles possibilités d'emplacement d'accueil étant donné la fermeture d'accès au poste de relevage du Bourg mais aussi des problèmes qui pourraient être occasionnés sur le parking de l'église en cas de mariages ou d'enterrements.

Il y a donc lieu de réactualiser l'arrêté municipal en réfléchissant également sur :

- L'éventuelle fermeture d'accès du terrain vert à l'arrière de la mairie
- Un nouveau lieu d'accueil à proposer (cité EDF, terrain de foot actuel...)

Questions diverses

Utilisation terrains de tennis d'Aiguelèze

Monsieur Guy CHOPO invite à nouveau les Elus à porter réflexion sur le sujet.

Bâti ancienne piscine

Une seconde rencontre a eu lieu à Rivières avec la mairie de Lagrave pour une éventuelle fusion de fonctionnement de l'ancienne piscine d'Aiguelèze. M. FONVIEILLE, architecte doit réaliser une étude pour la réfection du bâtiment des anciens vestiaires. Par ailleurs, des devis de professionnels vont nous parvenir pour connaître les coûts d'investissement et de fonctionnement qui conditionneront la suite du projet.

Commémoration du 19 mars

La Commémoration du 19 mars aura lieu le lundi 20 mars à 9h30 au Monument aux Morts. Une collation s'en suivra.

Fin de la séance : 21h00.

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

**Le Secrétaire de séance,
Daniel DON.**

**Le Maire,
Christophe HERIN.**